

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 261 nommant le Révérend Père Piard, aumônier militaire catholique de la garnison et de l'hôpital de Djibouti.

n° 261

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date de publication
23 avril 1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu la dépêche n° 245 du 15 février 1941 du Ministre des colonies (Etat-Major des troupes coloniales), portant création d'aumôneries militaires aux colonies: Vu l'arrêté n° 359 du 23 mai 1941: Vu le rapatriement de l'abbé Mahieux, lieutenant de réserve du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4

Sur la proposition du général commandant supérieur ; En accord avec Mgr Lucas, préfet apostolique de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Révérend Père Piard, en religion Père René, est nommé, pour compter du 17 avril 1942, aumônier militaire catholique de la garnison et de l'hôpital de Djibouti. Art. 2. — Le présent arrêté sera enre gistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.